



# Amicale des Personnels de l'Eurométropole de Strasbourg

---

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUIN 2017**

### Membres présents :

Jean-Luc BALDENSPERGER, Arlette FOLKMANN, Marc FOURBOUL, Lucien GUTH, Cornélia HOFFART, André HUBER, Pierre KIMM, Marcel, JACQUOT, Didier KREBS, Philippe MARCHAL, Suzanne MARZOLF, Bertrand OPPERMANN, Jean-Pierre PIERRON, Thiebault PARRE, Myriam PHILLIPPS, Raymond RICHERT, Raymond SCHAUB, Eric SCHUHMACHER, Sylvain SIRY Raymond, SCHNEIDER, Roland SIFFERMANN, Jean-Bernard SOMMER, Michèle WENDLING.

Mme Corinne CLEMENS, représentant l'Administration.

### Membres excusés :

Sandrine GUERBER, Marie-Christine HAUSS, André HENCK, Catherine KOPP, Pierre KUNTZMANN, Valérie MARTINEZ, Marie-Ange MAECHLING Pascal RUDLOFF et le membre de droit du syndicat SPT-67.

Mme Corinne CLEMENS ne pourra être présente qu'à partir de 15 heures.

### Membres absents :

Dominique BOUDET, Michel DECHRISTE, Isabelle HEINTZ.

### Procurations :

Mme Marie-Christine HAUSS donne procuration de vote à M. Roland SIFFERMANN .

Mme Marie-Ange MAECHLING donne procuration de vote à M. Bertrand OPPERMANN.

Mme Catherine KOPP donne procuration de vote à Mme Myriam PHILLIPPS.

Le Président ouvre la séance du conseil d'administration du lundi 12 juin 2017 à 14h35. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir allumer le micro à chaque prise de parole.

Le procès verbal du conseil d'administration précédent ne sera pas validé ce jour : il est prêt mais Monsieur Marcel JACQUOT n'a pas eu le temps de le vérifier en raison de son absence quelques jours.

Il propose de valider les deux procès verbaux, celui d'aujourd'hui et le précédent, au mois de septembre.

## 1<sup>ER</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ARRETE DES COMPTES 2016

Le Président donne la parole à la Trésorière générale, Mme Michèle WENDLING, pour présenter le compte de résultat de l'exercice 2016.

Les documents comptables sont remis à l'ensemble des membres présents.

Le total des dépenses s'élève à 3.519 745,12 € et se décompose comme suit :

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale : 2 238 579,80 € (chèques vacances : 1.890 143,80 € ; mise à disposition de personnel : 348 436.00 €).

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale : 335 163,57 € (fête de Noël des enfants : 234.361,20 € ; banquet des médaillés et retraités : 41 136.58 € ; fonds de secours : 59 665,79 €).

Dépenses de fonctionnement pour les activités sociales, culturelles et la gestion de l'immeuble :

- Le fonctionnement pour un montant total de 83 384.36 € se décomposant comme suit :
  - loyer et charges des locaux rue du 22 Novembre : 25 763.40 €
  - honoraires : 3 208,00 €
  - assurances : 13.754.73 €
  - frais généraux : 26 168,92 € (détail en page 3)
  - bureautique et informatique : 3.361,35 €
  - amortissements : 9 773.96 €
  - impôts sur société : 1 354,00 €
- Les activités diverses pour un total de 246 627.20 € dont :
  - journal de l'Amicale et communication : 70 226,72 €
  - garantie obsèques collective : 109 850,43 €
  - tarifs préférentiels : 604,55 €
  - initiation à l'informatique : 1 126,64 €
  - Noël retraités : 61 119.53 €
  - vacances des enfants : 8 925,00 €
  - billetterie et variation de stock : - 3 327,84 €
  - pertes et profits sur billetterie : - 1 897.83 €
- Les activités détente pour un total de 17 900.88 € dont :
  - excursions : 1 427.67 €
  - voyages : 191.18 €
  - pisciculture : 12 388,69 €
  - thé dansant : 2.779,87 €.
  - année 80 : 1 113,47 €
- Les activités de loisirs pour une dépense globale de 4 820,97 €, dont :
  - ski : 751.66 €
  - skat : 500 €
  - chorale : 1.301,20 €
  - pétanque : 1.378.70 €
  - couture : 493,75 €
  - poker : 395,66 €.

- Les logements de vacances pour un montant total de 593.268.94 €.
  - locations linéaires : 22 550,00 €
  - entretiens des logements : 27 133,59 €
  - matériel et équipement : 2 804,61 €
  - charges locatives : 101 549,37 €
  - taxes : 41 952,47 €
  - assurances : 10 385.14 €
  - location emplacement mobilhome : 49 126,00 €
  - locations linéaires mobilhome : 63 930,00 €
  - entretien mobilhome : 6 782.80 €
  - charge mobilhome (gaz + elec) : 2 706.6 4€
  - achat fournitures : 99.79 €
  - taxes mobilhome : 567,00
  - assurances mobilhome : 4 974.26
  - charges diverses (désistement) : 5 838,00 €
  - fonctionnement : 8 419,78 €
  - participation offre de logement Europa location : 1 500,00 €
  - amortissements : 129 044,16 €
  - frais de déplacement Hyères : 1 126,45 €
  - sortie multi Hyères : 112 778,88 €

M. Marcel JACQUOT précise que le budget prévisionnel de dépenses logement était de 500 400 euros alors que la dépense réelle est de 593 268,40. Il ne s'agit pas là de dépenses inconsidérées mais d'une écriture comptable de la sortie multi Hyères, écriture que l'on retrouve également en recette (vente de 13 quinzaines).

Le détail des dépenses des commissions se trouve sur les pages 3, 4, 5 et 6.

Comme il n'y a pas de question, Mme Michèle WENDLING commente les recettes qui se décomposent comme tel :

- des cessions des agents pour l'épargne vacances d'un montant de 935 757,50 €
- des subventions pour un montant total de 1 896 252,85 €
  - pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale :  
(chèques vacances : 935 715,50 € ; les frais de gestion : 18 743,80 € ; mise à disposition de personnel : 348 436.00 €) soit un montant total de 1 302 895,30 €
  - pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale :  
(fêtes de Noël enfants : 234 361,20 € ; banquets médaillés et retraités : 41 136.58 € et le fonds de secours : 59 665.79 €) soit un montant global de 335 163,57 €
  - la subvention de fonctionnement des activités et la gestion immeuble : 258 193,98 €
- d'autres ressources pour un montant de 366 093,87 € comprenant :
  - les cotisations des membres : 178 994,00 €
  - les produits financiers : 15 220,27 €
  - les produits exceptionnels : 5 530,00 €
  - les produits divers (coffre-fort) : 259.21 €
  - vente parts Hyères : 116 969,43 €
  - reprise provision dépréciation Hyères : 49 120.96 €

- des logements de vacances : 314 898,80 € (détails p 8-9-10 et 11)

Les recettes globales s'élèvent à 3.513.003,02 €

La différence entre les charges 3 519 745,12 € et les produits 3.513.003,02 € fait ressortir un résultat négatif de 6 742,10 €.

Comme il n'y a aucune question, Mme WENDLING poursuit avec le décompte de subvention de l'exercice 2016.

	<u>Subvention</u>	<u>Dépense réelle</u>	<u>Ecart</u>
<b>Poste 1</b>			
Chèques-vacances	<b>1.050.000 €</b>	<b>954 459,30 €</b>	<b>95 540.70 €</b>
<b>Poste 2</b>			
Noël des enfants	235.000 €	234 361,20 €	638.80 €
Banquet des médaillés	45 200 €	41 136,58 €	4 063,42€
Fonds de secours	90.000 €	59 665,79 €	30 334,21 €
Mise à disposition du personnel	380.000 €	348 436,00 €	31 564,00 €
<b>Total :</b>	<b>750 200 €</b>	<b>683 599,57 €</b>	<b>66 600,43 €</b>
<b>Poste 3</b>			
Fonctionnement	234 717,00 €	234 717,00 €	
loyer + 50% charges immeuble	23 500,00 €	23 476,98€	23.02 €
<b>Total :</b>	<b>258 217,00 €</b>	<b>258 193,98€</b>	<b>23,02 €</b>
<b>Total général :</b>	<b>2 058 417.00 €</b>	<b>1 896 252,85 €</b>	<b>162164,15 €</b>

La différence soit 162 164,15 € est à rembourser à l'autorité territoriale. Cette somme sera déduite de la prochaine subvention à titre de régularisation.

Après cette présentation, quelques commentaires sont formulés :

M.SCHUMACHER demande : « Dans l'hypothèse où la subvention n'est pas suffisante, est-ce que l'administration comble ce déficit ? » La trésorière lui répond par l'affirmative.

M. JACQUOT explique qu'une augmentation de 10 % est prévue pour les chèques vacances en 2018 ainsi que des modifications des critères d'attribution. Seulement, il n'y a pas de confirmation officielle.

Il est décidé de faire la modification au niveau du budget lorsque cela sera confirmé.

Une confirmation sera demandée auprès de Mme CLEMENS.

Le Président souhaite que soit prise la décision d'augmenter ou non la cotisation.

Il serait judicieux d'augmenter régulièrement pour pallier progressivement l'augmentation des charges.

Il soumet au vote l'augmentation de la cotisation d'un euro, soit une cotisation annuelle de 23 euros pour 2018 : **avec 3 abstentions, elle est votée à l'unanimité.**

Le Président procède ensuite au vote du compte d'exploitation 2016 qui vient d'être présenté : **ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## 2<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET PREVISIONNEL 2018

La parole est redonnée à la trésorière pour présenter le budget prévisionnel 2018.

Mme WENDLING informe que le budget tient compte de l'augmentation de la cotisation d'un euros.

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale : 2.350.000 € (chèques vacances : 2.000.000 € ; mises à disposition du personnel : 350.000 €).

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale : 380.200 € (fête de Noël des enfants : 245.000 € ; banquet des médaillés et retraités : 45.200 € ; fonds de secours : 90.000 €).

Dépenses de fonctionnement pour les activités sociales, culturelles et les locaux :

- Le fonctionnement pour un montant total de 91.500 € se décomposant comme suit :
  - valorisation des locaux du centre administratif : 22.000 €
  - honoraires : 12.000 €
  - assurances : 15.000 €
  - frais généraux : 25.000 €
  - bureautique et informatique : 4.000 €
  - amortissements : 12.000 €
  - impôts sur société : 1 500 €.
  
- Les activités diverses pour un total de 284 500 € dont :
  - journal et communication : 77.500 €
  - garantie obsèques collective : 120.000 €
  - fête de Noël des retraités : 70.000 €
  - tarifs préférentiels : 1.000 €
  - initiation à l'informatique : 3.000 €
  - vacances des enfants : 10.000 €
  - billetterie et variation de stock : 3.000 €.
  
- Les activités de détente pour un montant global de 26 000 € :
  - excursions : 3.500 €
  - voyages : 4 500 €
  - pisciculture : 14.000 €
  - thé dansant : 2.000 €
  - soirée année 80 : 2 000 €
  
- Les activités de loisirs pour 9.400 €, dont :
  - ski : 5.000 €
  - skat : 500 €
  - chorale : 1.400 €
  - pétanque : 1.500 €
  - couture : 500 €
  - poker : 500 €.

- Les logements de vacances pour un montant total de 507 600 €.
  - locations linéaires : 95.000 €
  - entretien des logements : 20.000 €
  - matériel et équipement : 5.000 €
  - charges locatives : 115.000 €
  - taxes : 45.000 €
  - assurances : 11.000 €
  - location emplacements des mobil-homes : 50 .000 €
  - entretien des mobil-homes : 7.000 €
  - charges mobil-homes : 2.500 €
  - achat de fournitures : 1.000 €
  - taxes mobil-homes : 600 €
  - assurances des mobil-homes : 5.000 €
  - assurance annulation : 5.000 €
  - fonctionnement : 4.000 €
  - participation offres Europalocation : 3.000 €
  - amortissements : 138.500 €.

Soit un total de dépenses estimées à 3.649.200 €.

Mme WENDLING poursuit la présentation du budget prévisionnel avec les recettes :

- cessions des agents pour l'épargne vacances : 1.000.000 €
- subventions de l'Eurométropole de Strasbourg pour un montant total de 2.032.200 €
  - chèques-vacances : 1 020 000 € et mise à disposition de personnel : 350 000 € soit un total de 1.370.000 €
  - fêtes de Noël enfants : 245 000,00 €, banquets médaillés et retraités : 45 200 € et fonds de secours : 90 000 € soit un total de 380.200 €
  - fonctionnement des activités et locaux : 282.000 €
- autres ressources pour un montant de 212.000 € comprenant :
  - les cotisations des membres : 190.000 €
  - les produits financiers : 20.000 €
  - les produits exceptionnels (agenda) : 2.000 €
- logements de vacances : 405.000 € (dont 5.000 € d'assurance annulation).

Soit un total de recettes de 3.649.200 € qui s'équilibre avec les dépenses.

Michèle WENDLING demande s'il y a des questions :

Roland SIFFERMANN prend la parole pour demander à ce que l'enveloppe des chèques vacances soit majorée de 10 %.

Mme CLEMENS arrive à ce moment dans la salle et M. JACQUOT propose de lui poser la question directement.

Elle explique qu'une réunion doit avoir lieu lundi le 19 juin 2017 avec les organisations syndicales. Ainsi d'ici une dizaine de jours, le chiffre maximal exact, qui représenterait les 10% pour les agents éligibles, pourra être donné.

Seulement le budget doit être arrêté aujourd'hui, le président propose donc de donner le chiffre prévisionnel avec les anciens critères d'attribution, à charge de l'administration d'appliquer dans la demande de subvention l'augmentation réelle si la négociation aboutit.  
Mme CLEMENS acquiesce et réajustera le chiffre en fonction du résultat.

Elle demande si dans le budget 2018, il est prévu une augmentation de la valeur des cadeaux pour le Noël enfant car cela doit être impérativement budgétisé pour être accepté. Il faut le prévoir sur le budget 2018 même si ensuite la demande est refusée.  
Le Président décide d'appliquer l'augmentation demandée par courrier, soit deux euros par enfant.

M. André HUBER précise que 11 000 euros d'augmentation ont été prévus.  
Il serait utile de faire un détail prévisionnel par rubrique pour le Noël enfants et ainsi justifier l'augmentation des dépenses (location salle, la technique, le spectacle...)

Le Président soumet au vote le budget prévisionnel 2018 : **ADOPTE A L'UNANIMITE.**

### ↳ **3<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : SOIREE ANNEE 80**

Cette soirée aura lieu le samedi 09 septembre 2017. Trois prestataires ont été sollicités : le bureau propose de retenir le même prestataire que l'an passé pour un montant de 1500 euros. Seuls les frais de la SACEM sont à rajouter.

La validation de ce devis est **PRONONCEE A L'UNANIMITE.**

Une petite restauration sera prévue : knacks, bretzels, salade mixte...

M. BALDENSPERGER souhaite savoir quelle est la commission qui organise cette activité.

André HUBER propose de la rattacher au Thé dansant mais Mme FOLKMANN ne souhaite pas s'en occuper car elle n'est jamais présente au mois de septembre.

Il est décidé qu'une commission ou une section soit créée si cela se pérennise.

### ↳ **4<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : AGENDA 2018**

Le Président est en train de terminer le rédactionnel et demande à chaque responsable de relire la partie le concernant et de faire un retour rapide.

### ↳ **5<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS**

#### Convention MUTEST

M. JACQUOT informe Mme CLEMENS de la décision de revaloriser la prise en charge avec comme point essentiel la prise en charge de 50% du restant dû au lieu de 40%.  
Il attend le retour de MUTEST pour pouvoir signer la convention.

### Modification des horaires d'accueil :

Il a été décidé de modifier les horaires d'accueil avec ouverture en continu les mardis et vendredis de 7h30 à 14h et les mercredis et jeudis de 8h30 à 11h30-14h à 16h00. L'information aux membres se fera dans le journal de ce mois-ci.

Un bilan sera fait fin d'année.

### Bons d'achats Noël

Le Président et M. Lucien GUTH ont pris l'attache de tous les prestataires habituels, auxquels s'ajoutera peut-être la GRANDE RECRE, pour obtenir 5% de remise. Ils ont déjà obtenu l'accord de CORA, de LECLERC et d'AUCHAN Illkirch et sont en attente de quelques réponses, notamment AUCHAN Hautepierre.

Cela permettra déjà d'augmenter cette année les bons de 33 à 35 euros et de 43 à 45 euros et ainsi de revaloriser les bons sans modifications de l'enveloppe.

Jean-Bernard SOMMER demande s'il n'y a pas le risque de ne plus recevoir de tombolas.

La revalorisation pour tout le monde est mise en avant. Certains fournisseurs, tel que CORA Mundolsheim, offriront tout de même une tombola et d'autres enseignes n'en offraient déjà plus.

### Incohérence du rapport d'activité pour thé dansant et le banquet

Madame Michèle WENDLING relate un problème que lui a soumis le commissaire aux comptes : lors de la présentation du rapport d'activité du thé dansant et du banquet : on y présente des chiffres sur deux exercices (N-2 et N-1). Il souhaite savoir s'il est possible d'adapter les chiffres sur l'année civile.

Le Président affirme que c'est tout-à-fait possible et qu'il faut appliquer cette mesure dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration du lundi 12 juin 2017 est levée à 15h50.

Suzanne MARZOLF  
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT  
Président